

Réponses des délégués du personnel Nord– réunion du 16/05/2019

Question 1 : Nous prenons acte de la décision de la direction d'avoir modifié le formulaire CPS de demande de congés en prenant en compte la proposition faite par la CFTC de rajouter les rubriques « congés maîtrise » et « congés ancienneté ».

Cette proposition CFTC, simple, qui n'a rien coûté à l'entreprise, va faciliter la vie de tous.

L'entreprise continuera à prendre en compte les propositions d'amélioration de chaque collaborateur de l'entreprise.

Question 2 : Il y a un gros problème avec l'attestation employeur qui doit être transmise à la CPAM lors des arrêts des agents pour maladie ou accident. C'est le siège de CPS SAINT-OUEN qui envoie cette attestation.

La CFTC propose que le siège envoie dorénavant à chaque agence une copie de ce qu'il envoie aux CPAM. Ainsi, comme le premier réflexe d'un agent est de se rapprocher de son agence, il sera plus simple pour tout le monde d'avoir des informations et cela évitera au personnel des agences de répondre sans grand volontarisme derrière « on va relancer Paris.... ».

C'est une proposition CFTC simple, qui ne coûte rien et qui peut faciliter la vie de tous.

Le service paie a été en sous-effectif suite à l'absence de 2 personnes pour maladie.

La demande a été faite au service paie pour un retour systématique aux agences.

Le double est déjà envoyé à l'agence.

Question 3 : Sur la fiche de paie, le calendrier est rempli uniquement en cas de formation, de congés payés ou maladie. Pourquoi les heures travaillées de sont-elles pas notifiées ?

Seuls sont prévus sur le calendrier les indisponibilités.

Question 4 : Nous portons à votre attention plusieurs réclamations sur salaire de la part de M. LEDOUX Laurent concernant :

- Liste des primes d'interventions manquantes les

20/08/2018 AFTRAL

11/09/2018 BREUIL LE SEC

29/09/2018 CAMFIL

....

16/02/2019 CENTRE RABELAIS

Régularisation de 9 interventions sur le BS du mois de mai dont 2 de 01/2019 et 7 de 02/2019.

D'autre part, sur sa fiche de paie de novembre 2018, le service n'a pas comptabilisé sa vacation du 02 novembre 2018 à AUTONEUM en tant qu'agent cynophile. Il lui manque 12 heures en prime chien ainsi que la prime de déplacement.

La régularisations sera faite sur le BS de mai

Pour janvier 2019, il manque aussi

151,50 heures de prime chien ainsi que la prise en compte de la modification horaire de la vacation du 23 janvier, 19h30-9h30 au lieu de 20h-8H

Régularisation de la prime chien à faire sur le bulletin de mai. En attente des éléments pour l'amplitude de la vacation (document à remettre après la réunion).

Pour février 2019, il manque

122 heures de prime chien et 1 indemnité repas

Régularisation de la prime chien à faire sur le bulletin de mai. Pas de régularisation sur la prime repas car il a bien effectué 8 vacations de plus de 6 heures.

Pour mars 2019, il manque

160 heures de prime chien et 2 primes de transport 30-50km

Régularisation de la prime chien à faire sur le bulletin de mai. Pas de prime transport manquante.

Monsieur LEDOUX a effectué plusieurs mails de réclamation sans résultat à ce jour. Nous demandons que le nécessaire soit fait rapidement par les services paie pour régler au plus vite le préjudice financier subi par Monsieur LEDOUX

Question 5 : Nous revenons sur votre réponse à la question 2 du compte rendu du 21/02/2019, concernant la procédure à suivre pour la pause d'1 heure sur les vacations de 12 heures. Nous demandons que cette procédure soit validée par une note de service et transmise à tous les agents mobiles.

Une note de service sera faite et affichée dans le local des agents mobiles.

Question 6 : Mme GENDRE Cindy, qui est démissionnaire au 30 avril 2019, nous a alerté pour un problème sur son bulletin de salaire du mois d'avril 2019.

Madame GENDRE a signé son STC sans faire de réclamation sur sa paie d'avril.

Laurent BIENVENU
Directeur des Opérations hors IDF